DL 2026-071
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026071-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents : MME MOREAU, M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 27	Votants : 27
Pour: 27	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Autorisation d'occupation du domaine public avec l'hôpital pour la réalisation d'un parking public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un projet de parking temporaire est prévu sur la base chantier du site de l'hôpital, boulevard Plazanet.

Les biens appartenant à des hôpitaux publics (bâtiments, installations, accessoires, dépendances et voies de desserte) ne sont plus des biens soumis au droit privé depuis un avis du Conseil d'État en date du 28 avril 1977. De ce fait, le régime applicable est celui issu du Code général de la propriété des personnes publiques. Par conséquent, toute utilisation d'une parcelle appartenant au centre hospitalier prend la forme d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Dans ce cadre, une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit doit donc être passée avec le centre hospitalier de la Roche aux Fées.

VU le projet d'autorisation ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet d'autorisation pour la réalisation d'un parking public avec le centre hospitalier de la Roche aux Fées, ainsi que tout document afférent.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT